

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Nouvelles modalités de participation à l'élaboration des PDE/PDA - Décision

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2000, les Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) et Plans de Déplacements d'Administration (PDA) engagés sur le territoire communautaire ont impacté 45 000 salariés/agents et 70 000 étudiants, sur un potentiel de près de 375 000 emplois. Dans le cadre de ces plans, les actions mises en oeuvre s'appuient bien entendu sur la promotion et le développement des modes de transports alternatifs mais au-delà, des solutions durables, rationnelles et confortables en matière de déplacement professionnel et d'organisation du travail comme le télétravail, la visioconférence ou la crèche d'entreprise.

Un impact positif sur l'évolution des comportements de mobilité est, d'ores et déjà, constaté. A titre d'exemple, le PDA du CHU, engagé en 2008 auprès de ses 14 000 agents et soutenu par la Communauté urbaine de Bordeaux, a permis de diminuer de 17 % le nombre d'auto solistes, d'augmenter de 25 % la proportion d'utilisateurs des transports en commun et de 81 % celle des utilisateurs du vélo.

Les études PDE engagées permettent aujourd'hui d'étudier la faisabilité d'actions opérationnelles visant à améliorer les conditions de déplacement des salariés : amélioration des dessertes en lien avec TBC, promotion des pédibus/vélobus auprès des parents salariés des établissements concernés, actions sur le covoiturage, la promotion du vélo, etc...

Le soutien actuel de la Communauté urbaine en matière de PDE/PDA se fait par le biais de trois dispositifs :

- une aide financière, qui peut être sollicitée pour réaliser l'étude du PDE, depuis 2005,
- un appui technique, un accompagnement et une expertise tout au long du PDE par le biais du poste de Conseiller en Mobilité de la Communauté créé en février 2010,
- la mise à disposition d'outils (tels que les sites moijecovoiture.com et clubdelamobilite.fr depuis 2011) et d'une animation avec le Club de la Mobilité en partenariat avec l'ADEME et la CCI de Bordeaux. Créé en décembre 2010, ce réseau des porteurs de projet PDE du territoire favorise le retour d'expérience, le suivi et la pérennisation des démarches, ainsi que l'organisation de manifestations communes. Dans ce cadre, un programme d'actions

a été élaboré en concertation avec TBC, les autres AOT, les associations locales et les employeurs lors du dernier atelier du Club de la Mobilité en vue de la prochaine Semaine Européenne de la Mobilité (du 16 au 22 septembre 2012) : challenge inter-entreprises, outils de communication destinés aux salariés, coordination de stands au sein de Villages de la Mobilité, valorisation des démarches PDE engagées, etc...

L'aide financière apportée par la Communauté urbaine est octroyée dans une limite de 20 % du montant total, plafonnée à 5 000 € TTC. Le coût moyen des études PDE conduites sur le territoire s'élève à 45 000 €.

Cette aide peut intervenir en complément du dispositif de subventionnement mis en place par l'ADEME lequel peut aller jusqu'à 50 % du coût d'une étude PDE, avec un plafond de 75 000 €. Dans ce cas-là, la subvention peut atteindre les 70 % plafonnés à 75 000 €.

Par ailleurs, la CCI de Bordeaux a adopté fin 2011 un dispositif de financement lui permettant d'apporter une aide financière de 5 000 € maximum pour les PDE inter-entreprises regroupant plus de 80 salariés.

Certaines communes peuvent aussi accorder ponctuellement un financement complémentaire, généralement équivalent à celui de la Communauté urbaine de Bordeaux dans la limite des 80 % d'aides publiques.

La Communauté urbaine a ainsi subventionné les études de six PDE/PDA représentant plus de 66 000 salariés : le Club des Entreprises de Mérignac, l'aéroport de Mérignac, le CHU, le Club des entreprises de Pessac, EADS Astrium, le Club des entreprises d'Artigues et le Club des Entreprises de Bordeaux Maritime.

Parallèlement, quatre projets de PDE représentant 50 000 salariés peinent actuellement à émerger, faute de disposer de moyens financiers suffisants pour faire aboutir cette action.

Deux autres PDE ont également revu leurs ambitions à la baisse pour les mêmes raisons.

Aujourd'hui, la multiplication des demandes de subventions et le manque d'ambition de certaines démarches subventionnées tendent à montrer qu'une réflexion doit être engagée sur les modalités, les règles d'attribution des subventions et sur les exigences de qualité. En conséquence, il vous est proposé de donner davantage de soutien à ce type de démarches.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions de soutien portées par la Communauté urbaine en matière de plans de mobilité doivent être renforcées et contribuent pleinement à ses objectifs de développement des modes de transport alternatifs à la voiture.

DECIDE

Article 1 : L'augmentation de la participation communautaire aux études de plans de mobilité (PDE, PDA...) à hauteur de 30 % du montant total de l'étude PDE plafonnée à 10 000 € maximum.

Ce montant maximum sera accordé aux démarches individuelles ou collectives de Plan de Déplacements d'Entreprises impactant plus de 500 salariés, intégrant une mise en cohérence ou des interactions avec les PDE d'un même secteur géographique, ainsi qu'aux PDE inscrits dans les contrats de co-développement.

Les autres démarches de PDE pourront se voir octroyer une subvention à hauteur de 30% du montant total de l'étude PDE, plafonnée à 5 000 € maximum.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions de partenariat avec les établissements impliqués dans ces démarches.

Les conventions intégreront un engagement des établissements à définir des objectifs clairs de report modal basés sur un plan d'actions portant sur au moins trois modes différents et des solutions relatives au stationnement, aux modes doux et à l'organisation du travail devront notamment être explorées. Les PDE subventionnés devront également prévoir des outils d'évaluation des démarches engagées.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 67– Fonction 8222 - Compte 6745 - CRB KC00 pour les structures de droit privé et au Chapitre 67 – Fonction 8222 - Compte 6743 - CRB KC00 pour les structures publiques.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012

M. CLÉMENT ROSSIGNOL